

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05559

Numéro SIREN : 840 317 069

Nom ou dénomination : A2V AUTOMOBILE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2021 sous le numéro de dépôt 22358

12 AVR. 2021

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DEPOT N° 22358

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si l'entreprise innovante, cocher la case ci-contre					
Si l'entreprise opte pour le régime optionnel de taxation au forfait sur les bénéfices (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A2V AUTOMOBILE	16 RUE DU 19 MARS 1962
SIRET 8 4 0 3 1 7 0 6 9 0 0 0 1 0	Mél : 92230 GENNEVILLIERS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Commerce de gros équipement
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 % 6 889	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilière cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--	--

D IMPOSITIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F REVENUS SOUMIS À LA CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS PAR PAYS	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date: 30/06/2020 Lieu: GENNEVILLIERS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: M. DILARD Antony	
		Signature: <i>[Signature]</i> certifié conforme à l'original	

Désignation de l'entreprise		A2V AUTOMOBILE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		16 RUE DU 19 MARS 1962 92230 GENNEVILLIERS				
SIRET		8 4 0 3 1 7 0 6 9 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 0 7		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	17 341	070	17 341
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	8 046	086	8 046
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	25 387	098	25 387
	Total général (I + II)		110	25 387	112	25 387
PASSIF					Exercice N NET	
					1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120 5 000	
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	) 132	
	Report à nouveau				134 - 7201	
	Résultat de l'exercice				136 13 056	
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142 10 855	
	Provisions pour risques et charges				Total II 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166 5 859	
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	) 172 8 673	
	Produits constatés d'avance				174	
Total III				176 14 532		
Total général (I + II + III)					180 25 387	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A2V AUTOMOBILE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le

9 11 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	29 880	210	29 880		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			Services *		217	54 051	218	54 051		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	83 931		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	27 453	
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	42 243	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *					243		244	145	
	Rémunérations du personnel *							250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	69 841	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	14 090	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
							306	1 033		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	13 057		
B - RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 057	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	1 033				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies)	990					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	14 090	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :							360	7 201	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	6 889	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2V AUTOMOBILE		Néant ☒ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	492	494	496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570	572	574	576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2V AUTOMOBILE		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et en cours	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 201	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995		
Déficits imputés	983	7 201	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996		
Déficits reportables	984	0					
Déficits de l'exercice	860						
Total des déficits restant à reporter	870	0					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325			381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	11 704
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	9 909
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A2V AUTOMOBILE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	83 931
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	83 931
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	27 453
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	42 243
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	69 696
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	14 235
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	0	1	/	0
		1	/	2	0
		1	9	016	3
		1	/	1	2
		2	/	2	0
		1	9		
Date de cessation			/		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2020

N° de dépôt

☐ (1)Néant ☐*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN

8 4 0 3 1 7 0 6 9

Dénomination de l'entreprise

A2V AUTOMOBILE

Adresse (voie)

16 RUE DU 19 MARS 1962

Code postal

9 2 2 3 0

Ville

GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DILARD

Prénom(s)

Antony

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

19/10/1989

N° Département

92

Commune

GENNEVILLIERS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

16

Voie

RUE DU 19 MARS 1962

Code postal

92230

Commune

GENNEVILLIERS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

⑦

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN

8 4 0 3 1 7 0 6 9

Dénomination de l'entreprise

A2V AUTOMOBILE

Adresse (voie)

16 RUE DU 19 MARS 1962

Code postal

9 2 2 3 0

Ville

GENNEVILLIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

FAITS SAILLANTS

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un gain de : 13 057 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver la détermination des sommes distribuables et les affectations suivantes :

**Résultat de l'exercice positif :	13 057 Euros
**Reserve légale	500 Euros
**Report à nouveau :	12557 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours du dernier exercice.

Votre président, vous invite après la lecture des rapports présentés à adopter les résolutions qui soumet à votre vote.

Le président M.DILARD Antony.



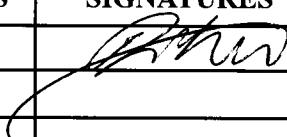
SASU A2V AUTOMOBILE

SOCIETE A ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

CAPITAL SOCIAL : 5 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 16 RUE DU 19 MARS 1962 92230 GENNEVILLIERS

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	PARTS	SIGNATURES	OBSERVATIONS
M.DILARD Antony	500		

OBSERVATIONS GENERALES :

RAPPORT DE GESTION

PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 Juillet 2020.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société SASU A2V AUTOMOBILE, 16 RUE DU 19 MARS 1962 92230 GENNEVILLIERS, durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation ET évolution de l'activité en cours de l'exercice

Notre société a enregistré pour l'année un chiffre d'affaire de : 83 931Euros, des charges d'exploitation importantes se traduisant par un résultat positif : 13 057 Euros.

- Evolutions préventives ET perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir sont encourageantes, car nous pensons pouvoir maîtriser d'avantage nos charges pour les exercices à venir.

RESULTATS-AFFECTATIONS

- Examen des comptes ET résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le chiffre d'affaire s'est élevé à : 83 931 Euros.

Le montant des traitements et salaires s'élèves à :	0 Euros.
Les cotisations sociales et avantages sociaux à :	0 Euros.
Les charges d'exploitations ont atteint au total :	69 841 Euros.
Le résultat d'exploitation étant positif pour :	14 090 Euros.

Au 31 Décembre 2019, le total bilan s'élevait à 25387 Euros.

Ainsi, le résultat est établi pour cet exercice est bénéficiaire de 13 057 Euros apres paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 1033 €.

L'exercice clos le 31 Décembre 2019 se traduit par un gain de 13 057 Euros.

SASU A2V AUTOMOBILE

**SOCIETE A ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE : 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 16 RUE DU 19 MARS 1962 92230 GENNEVILLIERS
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 Juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 17 juillet à 16 heures, l'actionnaire unique de la SASU A2V AUTOMOBILE. au capital de 5 000 Euros, s'est réuni au siège social sur convocation faite par le président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

- L'assemblée est présidée par M.DILARD Antony, en sa qualité de président.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte que tous les actionnaires sont présents et représentent la totalité des parts du capital social.

L'assemblée est donc valablement constituée.

M.DILARD Antony rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion.
- Approbation des comptes de l'exercice au 31/12/2019.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement des conventions.
- Quitus du gérant.
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif au 31/12/2019.
- Le bilan, le compte de perte, profils et le compte d'exploitation du même exercice.
- Le rapport de la gérance.
- Divers documents.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le bilan, les comptes de pertes, de profits et généralement tous les documents devant d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires ont été tenues à leur disposition au siège social à compter de la convention de l'Assemblée.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis Monsieur le président offre la parole à tous les actionnaires qui désiraient la prendre.

Après échange d'observations, Monsieur le président, fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans son ensemble l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé, et dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus entier et définitif.

Cette résolution, mise aux voix, est donc adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique reconnaît que les résultats sont moyens, mais que le résultat de l'exercice 2019 est convenable malgré la concurrence et la crise actuelle.

L'Assemblée prend acte qu'il lui a été rendu compte qu'aucun dividende n'avait jamais été distribué, et notamment au cours du dernier exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute publication en formalités exigées par la loi.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.
A signé l'actionnaire unique.

M.DILARD Antony

